DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

MAIRIE
DE RISOUL
05600

DECISION DU MAIRE
N° 2024-07-013

Objet : Confirmation du devis EURL Garage Vaiani Richard

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;
Suite panne du véhicule Toyota hilux FT-097-YA (perte de puissance sans voyant allumé) Depuis le mois de janvier 2023, celui-ci est au garage VIANI Toyota de Briançon. Suite à plusieurs démarche technique du garage celui-ci nous propose un devis pour réparation. Au vu du prix de la reprise /neuf et au vu de la proposition du garage toyota (réparation avec re validation de la garantie constructeur jusque 160000KM ou 10ans)
Par conséquent :
Monsieur Régis SIMOND, Maire de Risoul

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques
De valider le devis de l' EURL Garage Vaiani pour la somme de 9504.62€HT pour la réparation et réactivation de la garantie constructeur.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire
Monsieur Régis SIMOND, Maire de RISOUL, est autorisé à confirmer le devis correspondant à l'EURL Garage Vaiani et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-210501193-20240717-DECM202407013-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/07/2024
Publication : 17/07/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Risoul, le 17 juillet 2024

Le Maire,
Régis SIMOND.